

Adjudications immobilières

7254980401 - VJ

SCPA FGB

Avocats
3, avenue du Général Leclerc, 77000 MELUN - Tél : 01 64 79 78 68

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

A l'audience du jeudi 1er juillet 2021 à 14 h 00

Au Palais de Justice de Melun (77000), 2, avenue du Général Leclerc

Sur la commune de **BOISSISE-LE-ROI (77310), ORGENOY**
Lotissement le Petit Clos - 8, rue du Petit Clos

Lot N° 20 : **UNE MAISON D'HABITATION de 124,30 m²**, comprenant une cuisine, un séjour, trois chambres, une salle de bain, un w.-c., un bureau avec salle d'eau, un garage et une pièce aménagée au-dessus.

Edifiée sur un terrain cadastré YA n° 77 pour 03 ares 97 centiares et n° 89 pour 02 ares 61 centiares (**soit ensemble 06 ares 58 centiares**).

Les lieux sont occupés.

Cette vente a lieu à la requête de **LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE**, société coopérative à personnel et capital variables, régie par le livre V du code monétaire et financier, dont le siège social est sis 500, rue Saint-Fuscien, (80095) Amiens cedex 3, identifiée sous le numéro SIREN 451 520 738.

Visite le mardi 22 juin 2021 de 15 h 00 (précises) à 16 h 00

Mise à prix : 88 000 euros (quatre-vingt-huit mille euros)

Consignations pour enchérir par chèques de banque :

- 8 800 euros à l'ordre du Bâtonnier Séquestre,

- et 12 000 euros à l'ordre de la CARPA.

Enchères : les enchères sont obligatoirement portées par un Avocat inscrit au Barreau de Melun.

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :

1°) Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Melun (tél. : 01 64 79 81 72) où il a été déposé (RG : 18/105),

2°) au Cabinet de la **SCPA FGB**, Avocats (tél. : 01 64 79 78 68 - mail : contact@scp-fgb.com).

Pour Extraît,

L'Avocat poursuivant : Me Sarah DEGRAND.

7255098201 - VJ

SCPA MALPEL & ASSOCIÉS

Avocats
21, avenue Thiers - 77008 MELUN CEDEX
Tél. 01 64 10 26 60

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

UNE PROPRIÉTÉ

à GOUAIX (77114)

Visite le vendredi 18 juin 2021 de 11 h 30 à 12 h 30

L'adjudication aura lieu le **jeudi 1er juillet 2021 à 14 h 00**, au palais de justice de Melun, 2, avenue du Général Leclerc à Melun (77000).

A la requête de :

La société **INTRUM DEBT FINANCE AG**, société par actions de droit suisse, ayant son siège social Industrie strasse 13C, CH-6300 Zug, Suisse, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Zug, Suisse, sous le numéro CHE 100 023 266, agissant pour son compte et venant aux droits du CRÉDIT FONCIER DE FRANCE, société anonyme au capital de 1 331 400 718,80 euros, ayant son siège social à Paris (75001), 19, rue des Capucines, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 542 029 848, en vertu d'un bordereau de cession de créances du 6 juillet 2018, conforme aux dispositions du Code monétaire et financier, agissant poursuites et diligences de son directeur général domicilié en cette qualité audit siège.

Désignation :

Sur la commune de **Gouaix (77114)**, les **Gués de la Folie**, une propriété inoccupée se composant d'une construction d'une surface habitable de 35,67m² comprenant :

Au rez-de-chaussée : un garage, une salle d'eau, une toilette et une pièce principale.

À l'étage : Un dégagement et une pièce.

Zone boisée en friche.

Un étang.

Le tout cadastré section ZR n°57, lieudit les Gués de la Folie, pour une surface de 02 ha 11 a 99 ca.

Occupation : les lieux sont inoccupés.

Mise à prix : 30 000 euros
(trente mille euros)

Consignations pour enchérir (par chèques de banque) :

- 3 000 euros à l'ordre du Bâtonnier séquestre

- 12 000 euros à l'ordre de la CARPA

Frais : les frais préalables à la vente et ceux ordinaires de vente seront payables en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Melun ou au cabinet de l'avocat du créancier poursuivant.

S'adresser pour les renseignements :

- Au cabinet de Maître Guillaume MÉAR, 21, avenue Thiers à Melun (77000).

Pôle saisies immobilières : 01 64 10 26 60.

- Courriel : avocats@malpel-associés.com

- Annonce sur internet : www.licitor.com et www.malpel-avocats.fr

- Pour enchérir le ministère d'un avocat exerçant auprès du Tribunal judiciaire de Melun est obligatoire.

Signé : Guillaume MÉAR,
Avocat poursuivant.

Avis administratifs

7252622801 - AA

2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE

La Préfète du Loiret communique :

Une enquête publique complémentaire de 16 jours sera ouverte, du 21 mai au 5 juin 2021 inclus, sur le dossier de demande d'autorisation actualisée de la société Ferme Eolienne Les Terres Chaudes concernant un projet de parc éolien au lieu-dit « Les Terres Chaudes » à Lorcy.

La société Ferme Eolienne Les Terres Chaudes a été autorisée à exploiter une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent sur la commune de Lorcy par arrêté préfectoral du 27 octobre 2017, modifié par l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2017.

Dans son jugement du 3 juillet 2020, le tribunal administratif d'Orléans a sursis à statuer sur les requêtes qui lui sont soumises jusqu'à ce qu'il lui soit transmis un arrêté de régularisation pris après mise en œuvre des attendus de ce jugement.

La présente enquête complémentaire s'inscrit dans le cadre de cette procédure contentieuse.

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact actualisée et son résumé non technique, assorti du nouvel avis de l'autorité environnementale, sera consultable

- à la mairie de Lorcy le lundi de 14 h 00 à 18 h 30 et, sur rendez vous (à demander à l'adresse mairielorcy@wanadoo.fr) le vendredi de 14 h 00 à 18 h 30,

- sur le site internet des services de l'État dans le Loiret (www.loiret.gouv.fr).

Le public dispose d'un accès internet libre et gratuit à l'espace France Services de la communauté de communes du Pithiverais-Gâtinais, 3 bis, rue des Déportés à Beaune-la-Rolande, aux jours et heures habituels d'ouverture, sur rendez vous au 02 38 33 92 68.

Des informations sur le dossier peuvent être obtenues auprès de la société VOLKSWIND (Centre Régional de Tours, 32, rue de la Tuilerie, 37550 Saint-Avertin).

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif d'Orléans, M. Michel CARQUIS, ingénieur en retraite, siègera personnellement à la mairie de Lorcy pour recueillir les observations écrites et orales du public les vendredis 21 mai 2021 de 14 h 00 à 17 h 00, lundi 31 mai 2021 de 14 h 00 à 17 h 00 et samedi 5 juin 2021 de 9 h 00 à 12 h 00.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre déposé à cet effet à la mairie de Lorcy

- par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie de Lorcy

- par voie électronique à l'adresse ddpp-sei-felesterreschaudes@loiret.gouv.fr

Les observations communiquées par voie électronique seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique en mairie de Lorcy, à la D.D.P.P. du Loiret (service Sécurité de l'environnement industriel) et sur le site internet des services de l'état dans le département du Loiret.

À l'issue de la procédure, le Préfet du Loiret prendra un arrêté d'autorisation modificative, conformément à la décision du tribunal administratif d'Orléans du 3 juillet 2020.

7255264701 - AA

Préfet de SEINE-ET-MARNE

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2021-01/DCSE/BPE/URBA du 12 mai 2021 est prescrit pendant 33 jours consécutifs du lundi 14 juin 2021, 9 h 00 au vendredi 16 juillet 2021, 17 h 00 en mairie de Saint-Germain-Laxis, une enquête publique portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance totale de 4,437 MWc composée de 10 200 modules photovoltaïques sur 510 branches à Saint-Germain-Laxis (PC n°077 410 19 00 003), présentée par la société ALTERNATERRITOIRES 3, domiciliée, 40, rue de Paris 92100 Boulogne-Billancourt.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant le dossier de permis de construire, son étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera tenu à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- à la mairie de Saint-Germain-Laxis, siège de l'enquête (1, place Émile-Piot, 77950)

en version papier,

en version numérique consultable à partir d'un poste informatique dédié.

- sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne à la rubrique Publications - Enquêtes publiques à l'adresse suivante :

www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête en format papier, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à la mairie de Saint-Germain-Laxis, siège de l'enquête (1, place Émile-Piot, 77950) aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- sur le registre dématérialisé accessible :

à la mairie de Saint-Germain-Laxis à partir d'un poste informatique dédié, sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne, à la rubrique Publications - Enquêtes publiques à l'adresse suivante :

www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

- par courrier électronique à l'adresse suivante :

construction-centrale-photovoltaique-saintgermainlaxis@enquetepublique.net

Les observations et propositions du public pourront également être adressées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur dès le début et avant la fin de l'enquête au siège de l'enquête (mairie Saint-Germain-Laxis à l'adresse précitée).

Le commissaire enquêteur, M. Henri LADRUZE, directeur d'école en retraite, se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations et propositions des intéressés aux dates et heures suivantes :

- lundi 14 juin 2021 de 17 h 00 à 20 h 00,

- mercredi 30 juin 2021 de 8 h 30 à 11 h 30,

- vendredi 9 juillet 2021 de 13 h 00 à 16 h 00,

- vendredi 16 juillet 2021 de 14 h 00 à 17 h 00.

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de la société ALTERNATERRITOIRES 3, 40, rue de Paris, 92100 Boulogne-Billancourt (M. Jean-Charles LAVIGNE-DELVILLE, tél. : 01 41 03 91 12 - 06 24 85 23 20, courriel : contact@alternatie.eu).

Le présent avis est consultable sur le site internet précité. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture - DCSE BPE (12, rue des Saints-Pères, 77010 Melun Cedex). Le dossier est également téléchargeable sur le site internet précité.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête en préfecture et sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne précité et en mairie de Saint-Germain-Laxis.

Au terme de l'enquête publique, il sera statué par arrêté du préfet, compétent pour délivrer ou refuser le permis de construire.

7255491601 - AA



Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Vulaines-sur-Seine

2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°2021-003 du 12 avril 2021, le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la déclaration de projet pour la création d'une aire d'accueil des gens du voyage avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Vulaines-sur-Seine.

Cette procédure a pour objectif d'adapter le PLU afin de créer une aire d'accueil des gens du voyage de 20 places. Les évolutions apportées au PLU sont les suivantes : la modification de la consommation d'espace inscrite dans le PADD, la création d'un secteur Ngv et d'un règlement dédié à l'aire d'accueil des gens du voyage, la création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation sur le secteur Ngv, la suppression de l'emplacement réservé existant destiné à accueillir l'aire d'accueil des gens du voyage.

A cet effet, le premier vice-président du tribunal administratif de Melun a désigné M. Jean-Luc BOISGONTIER, retraité, en qualité de commissaire enquêteur par une décision en date du 17 novembre 2020.

L'enquête publique se déroulera du 17 mai 2021 à 9 h 00 au 4 juin 2021 à 20 h 00 en mairie de Vulaines-sur-Seine (siège de l'enquête publique) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Vulaines-sur-Seine aux dates et horaires suivants :

- le mercredi 19 mai 2021 entre 14 h 00 et 17 h 00,

- le mardi 25 mai 2021 entre 9 h 00 et 12 h 00,

- le samedi 29 mai 2021 entre 9 h 00 et 12 h 00,

- le vendredi 4 juin 2021 entre 17 h 00 et 20 h 00.

En raison du contexte sanitaire et sur le fondement du décret n°2020-884 du 17 juillet 2020, le public sera tenu de porter obligatoirement un masque au sein des locaux administratifs lors de sa consultation du dossier d'enquête publique et durant sa réception par le commissaire enquêteur lors de ses permanences.

Le dossier d'enquête publique comprend : le dossier de déclaration de projet pour la création d'une aire d'accueil des gens du voyage avec mise en compatibilité du PLU de Vulaines-sur-Seine, le bilan de la concertation, les pièces administratives annexes, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint et les avis des personnes publiques associées et consultées, la décision de l'autorité environnementale exemptant d'évaluation environnementale la procédure.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera disponible en mairie de Vulaines-sur-Seine (siège de l'enquête publique), 6, rue Riché, 77870 Vulaines-sur-Seine où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au jeudi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, le vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30 et les samedis de 9 h 00 à 12 h 00) ainsi que lors des permanences du commissaire enquêteur. Il sera également disponible au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau situé au 44, rue du Château, 77300 Fontainebleau ainsi qu'à l'adresse suivante : www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique18, sur le site internet de la commune de Vulaines-sur-Seine <https://www.vulaines-sur-seine.fr/web/> et sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de la communauté d'agglomération, 44, rue du Château, 77300 Fontainebleau pendant les jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 45, horaires pouvant varier avec la crise sanitaire).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions en langue française :

- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie de Vulaines-sur-Seine pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture,

- par courrier postal à l'attention de Jean-Luc BOISGONTIER, commissaire enquêteur au siège de l'enquête en Mairie, 6, rue Riché, 77870 Vulaines-sur-Seine,

- par courriel à l'adresse suivante : epgdv@vulaines-sur-seine.fr

Les pièces-jointes ne devront pas dépasser 5 mégaoctets.

Seules les observations et propositions reçues pendant le délai de l'enquête soit du lundi 17 mai 2021 à 9 h 00 jusqu'au vendredi 4 juin 2021 à 20 h 00, y compris par voie électronique et courrier postal, seront prises en considération. Les observations, propositions et contre-propositions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site internet <https://www.vulaines-sur-seine.fr/web/> et sur le site www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique18 pendant toute la durée de l'enquête. Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération et en mairie de Vulaines-sur-Seine aux jours et heures habituels d'ouverture où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. A l'issue de l'enquête publique, le dossier de plan local d'urbanisme pourra être soumis à l'approbation au conseil communautaire, éventuellement amendé pour tenir compte des résultats de l'enquête.

7254650201 - AA

Commune de CHAMPAGNE-SUR-SEINE

Approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme

AVIS

Par délibération en date du 14 avril 2021, le conseil municipal a adopté par 23 voix Pour et 6 voix Contre :

Article 1 : décide d'approuver le Plan Local d'Urbanisme de Champagne-sur-Seine.

Article 2 : dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R153-21 et R153-21 du code de l'urbanisme d'un affichage en mairie pendant 1 mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Article 3 : dit que conformément à l'article L153-22 du code de l'urbanisme, le dossier de Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public en mairie de Champagne-sur-Seine aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'en préfecture.

Article 4 : dit que la présente délibération sera exécutoire après accomplissement de la dernière des mesures de publicité et suivant les dispositions de l'article L153-25 du code de l'urbanisme 1 mois après sa transmission au Préfet.

Article 5 : dit que le PLU devra être publié au Géoportail de l'Urbanisme.

Article 6 : dit que les crédits nécessaires à l'ensemble de ses publicités légales sont prévus au budget communal.

Article 7 : dit que la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de Seine-et-Marne.

ENFIN UN SITE UNIQUE POUR VOS
NOUVEAUX MARCHÉS PUBLICS...



Votre prochain marché est ici